



A vos cultures

N° 30 – 18 octobre 2017

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de santé du végétal n°36

A RETENIR :

Colza :

- Généralisation du vol de charançon du bourgeon terminal, intervenir dès maintenant sur les parcelles à risque.

Céréales :

- Semis en Sologne et Bocage bien avancés et démarrés dans le sud du département, attention aux limaces en cas de retour des pluies. Forte pression cicadelles et pucerons. Prévoir d'intervenir dès une feuille sur les parcelles non protégées par le traitement de semences.

COLZA

Cette semaine 15 parcelles ont été observées sur les 18 déclarées à ce jour.

STADES : la moitié des parcelles observées est au stade 5 feuilles et l'autre moitié a atteint ou dépassé le stade 7 ou 8 feuilles. Hors réseau certaines parcelles semées plus tardivement ou à levée hétérogène sont à des stades moins avancés.

GROSSES ALTISES ADULTES

Les altises sont toujours bien présentes sur les parcelles. 11 pièges sur 11 relevés ont capturé des adultes de grosses altises cette semaine avec une moyenne de 30 individus par cuvette, les quantités les plus importantes ayant été piégées sur le Puy de Dôme.

Elles ne présentent plus de risque pour les colzas ayant dépassé le stade 4 feuilles.

Les situations qui restent à risque aujourd'hui vis-à-vis des adultes de grosses altises à savoir les colzas n'ayant pas dépassés le stade 4 feuilles ont du faire l'objet d'une ou deux interventions spécifiques. L'intervention sur charançon du bourgeon terminal aura une action sur les grosses altises.

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL

Avec les conditions météo estivales de ces derniers jours le vol de charançon du bourgeon terminal s'est généralisé cette semaine. 14 parcelles sur 15 ont fait l'objet de captures avec en moyenne 23 individus par cuvette

Il n'y a pas de seuil de risque. Il est considéré que seule la présence de l'insecte sur les parcelles est un risque. Il est également important de souligner que la dynamique de vol doit plutôt s'apprécier à l'échelle d'un réseau.

Comme annoncé la semaine dernière et au vu de la dynamique de vol, les interventions sont à positionner à partir d'aujourd'hui.

Quelle stratégie de traitement ?

Les larves peuvent migrer des pétioles vers les cœurs et occasionner des dégâts importants par destruction du bourgeon terminal. Le risque de destruction du bourgeon terminal est donc d'autant plus élevé que le développement végétatif automnal est faible. Les colzas qui ont atteint le stade 4 feuilles vers le 20-25 septembre sont bien moins sensibles. L'intervention chimique est le dernier levier.

Colzas peu développés :

Pour la gestion des résistances aux pyréthrinoïdes, mises en évidence l'an dernier dans le département, prévoir d'intervenir avec :

DASKOR 440 0 0,625 litre (chlorpyrifos méthyl 400 g/l + cyperméthrine 40g/l)

En cas de présence de pucerons sur plus de 20% des pieds sur des colzas à moins de six feuilles, opter pour PROTEUS à 0.625 L/ha (deltaméthrine 10 g/L, thiaclopride 100 g/L)

Colzas développés (autour de 10 feuilles au moment de l'intervention)

- Pas de traitement grosses altises et/ou pucerons sur les quinze derniers jours prévoir d'intervenir avec :

CYTHRINE MAX à 0.05 litre/ha (cyperméthrine 500 g/l)

- Traitement grosses altises et/ou pucerons sur les quinze derniers jours : **une impasse est possible à condition de bien surveiller la dynamique du vol dans vos cuvettes**

CEREALES

Les semis sont déjà bien avancés sur la Sologne et le Bocage et sont en cours sur la Forterre et la Limagne.

LIMACES

Vérifier les parcelles avant le semis et poursuivre la surveillance jusqu'au stade 3 feuilles. La pose de pièges vous permettra de juger de l'importance des populations. Les premiers piégeages sur parcelles non semées montrent la présence de limaces.

CICADELLES



Cicadelle adulte (*spantettix alienus*)

Reconnaissance :

5 bandes blanches étroites

6 bandes beiges larges longitudinales sur le sommet de la tête caractéristiques de l'espèce

Des ailes disposées en forme de toit (^)

Tibia postérieur avec de nombreuses épines caractéristiques de la famille

Taille réelle : 3,9 - 4,4 mm

Démarrer la surveillance dès une feuille de la céréale.

Le seuil de nuisibilité est fixé à 30 captures hebdomadaires sur plaque engluée.

Les premiers relevés cette semaine indiquent 15 à 63 individus par plaque, à noter aussi la forte présence de pucerons ailés sur ces plaques (jusqu'à 100).

PUCERONS

Démarrer la surveillance dès une feuille de la céréale en observant aux heures les plus ensoleillées de la journée.

Le seuil de nuisibilité est fixé à 10% de pieds porteurs ou présence de pucerons quel que soit leur nombre depuis plus de dix jours.

Au vu des conditions météorologiques actuelles et des premiers relevés sur plaques engluées, prévoir d'intervenir dès le stade une feuille sur les parcelles de céréales non protégées par le traitement de semences.

Exemple de produits utilisables :

FURY 10 EW / MINUET 10 EW (zétacyperméthrine 100 g/l) à 0.15 litre/ha

KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine 100 g/l) à 0.075 litre/ha.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits phytopharmaceutiques

<https://ephy.anses.fr/>

- le bon usage des produits phytopharmaceutiques

http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf

- connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques

http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf

- et pour toute autre information

[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

*avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"*